

PREFET DE LA CHARENTE
Rapport d'inspection N°16-001751
Inspection de la protection animale en abattoir de
boucherie



Date de l'inspection : 04/04/2016

Partie administrative

Structure d'inspection DDCSPP de la Charente
Adresse 7-9 rue de la Préfecture
CS 22303
16023 ANGOULEME CEDEX
email ddcsp@charente.gouv.fr

Inspecteur(s)

Contexte de l'inspection Programmation

Établissement inspecté

Raison sociale/Dénomination CTRE ABATTAGE CHALAI SUD CHARENTE
Enseigne établissement/Dénomination SCIC CENTRE D'ABATTAGE DE CHALAI SUD CHARENTE
N° SIRET / N° NUMAGRIT 51348097000013
Adresse postale 32 B RUE JEAN REMON
16210 CHALAI
N°ILU 16073047
N°EDE 16073102

Inspection : Activité inspectée

Type d'activité Chaîne d'abattage d'animaux de boucherie
Identifiant de l'unité d'activité LIBRE CHAINEBOVINSCHALAI
Site d'intervention CHAINEBOVINSCHALAI-Chaîne abat anx boucherie-SCIC CENTRE D'ABATTAGE DE
Méthode Grille : Inspection de la protection animale en abattoir de boucherie, Version 1
Référence(s) réglementaire(s) Vademecum : Protection animale en abattoir de boucherie, Version 1

REGLEMENT (CE) N° 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort
REGLEMENT (CE) N° 853/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale
REGLEMENT (CE) N° 854/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine
REGLEMENT (CE) N° 1/2005 DU CONSEIL du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CEE et le règlement (CE) n°1255/97
Arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant

Prélèvement(s)

Points de contrôle :

A	Locaux	B - Non conformité mineure
	<i>Absence de dispositif pouvant empêcher un animal de s'échapper de l'enceinte de l'abattoir. Une case destinée aux animaux à contraintes spécifiques est en cours d'aménagement pour les animaux de petit gabarit depuis plus de 6 mois.</i>	
A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	C - Non conformité moyenne
	<i>Absence de dispositif pouvant empêcher un animal de s'échapper de l'enceinte de l'abattoir.</i>	
A0101	Quais et zones de réception	C - Non conformité moyenne
	<i>Le revêtement de la chaussée autour de la zone de réception est dégradé (présence de végétation par endroit). Absence de dispositif pouvant empêcher un animal de s'échapper de l'enceinte de l'abattoir.</i>	
A0102	Logements des animaux tout venant	B - Non conformité mineure
	<i>Une case présente un paillage très souillé et humide. L'eau de certains abreuvoirs est sale. Présence de nombreuses toiles d'araignée en partie haute. Les bâches plastifiées servant à isoler des courants d'air sont très sales.</i>	
A0103	Logements pour animaux à contraintes spécifiques	B - Non conformité mineure
	<i>Une case spécifique est réservée aux animaux de gros gabarit et aux animaux dangereux. Une case est en cours d'aménagement pour les animaux de petit gabarit depuis plus de 6 mois.</i>	
A0104	Coulloirs de circulation et d'amenée au piège	C - Non conformité moyenne
	<i>Présence d'un angle droit entre la bouverie et le piège. L'observation de face des animaux dans le cadre du contrôle de l'identification par exemple est impossible.</i>	
A02	Maintenance	A - Conforme
A03	Ventilation	A - Conforme
A04	Éclairage et ambiance sonore	A - Conforme
B	Équipements	C - Non conformité moyenne
	<i>Les modes d'emploi, le registre des opérations d'entretien et de maintenance seront contrôlés lors de la prochaine inspection. Le piège a été aménagé pour réduire la longueur du piège lors de l'assomage des veaux. Par contre, la largeur est toujours trop grande et les veaux se retournent dans le piège.</i>	
B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée	C - Non conformité moyenne
	<i>Le registre des opérations d'entretien et de maintenance seront contrôlés lors de la prochaine inspection. Le piège a été aménagé pour réduire la longueur du piège lors de l'assomage des veaux. Par contre, la largeur est toujours trop grande et les veaux se retournent dans le piège.</i>	
B02	Matériels utilisés pour guider les animaux	A - Conforme
B03	Matériels d'étourdissement	A - Conforme
	<i>La fiche technique du matador SS 3000 a été fournie. Présence d'un matador de secours. Présence de charges rouges. Le registre des opérations d'entretien et de maintenance seront contrôlés lors de la prochaine inspection.</i>	

B04	Matériels de saignée	A - Conforme
B05	Matériels d'immobilisation	C - Non conformité moyenne
<p><i>Les modes d'emploi, le registre des opérations d'entretien et de maintenance seront contrôlés lors de la prochaine inspection.</i> <i>Le piège a été aménagé pour réduire la longueur du piège lors de l'assomage des veaux. La largeur est toujours trop grande et les veaux se retournent.</i> <i>Installation d'un bandeau en caoutchouc en bas de la paroi latérale du piège côté évacuation afin de masquer le jour. Installation d'un bandeau caoutchouc en bas de la porte guillotine.</i> <i>Depuis qu'une bavette plastique a été installée latéralement, le piège est plus difficilement nettoyable en cours de tuerie et on observe une stagnation de sang sur le sol du piège.</i></p>		
B06	Matériels de mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	Pas observé
<p><i>Absence d'animaux inaptes à l'abattage au moment de l'inspection.</i></p>		
C	Personnel	A - Conforme
C01	Tenue de travail	A - Conforme
<p><i>L'opérateur (chef de chaîne) est le même de l'amenée jusqu'au hissage (un animal à la fois)</i></p>		
C02	Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale	A - Conforme
C03	Instructions spécifiques disponibles sur site	A - Conforme
<p><i>Les fiches de poste sont affichées à proximité.</i></p>		
D	Fonctionnement	B - Non conformité mineure
<p><i>Non conformité pour les veaux : ils se retournent à la fois dans le couloir d'amenée et dans le piège.</i></p>		
D01	Comportement du personnel et application des MON	B - Non conformité mineure
<p><i>Non conformité pour les veaux : ils se retournent à la fois dans le couloir d'amenée et dans le piège.</i></p>		
D0101	Déchargement, circulation, logement, amenée au poste d'abattage	A - Conforme
<p><i>Opérations de déchargement non inspectées.</i></p>		
D0102	Immobilisation	C - Non conformité moyenne
<p><i>Conforme pour les gros bovins.</i> <i>Non conforme pour les veaux : ils se retournent à la fois dans le couloir d'amenée et dans le piège. Toutefois, l'utilisation de la nouvelle porte latérale diminuant la longueur du piège permet d'éviter les va et vient de l'animal dans le piège.</i></p>		
D0103	Étourdissement	A - Conforme
D0104	Mise à mort	A - Conforme
D0105	Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	Pas observé
<p><i>Pas d'animaux inaptes à l'abattage, ce jour.</i></p>		
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	A - Conforme
D0201	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON	A - Conforme
<p><i>Des contrôles ont été réalisés en octobre et en mars et en avril</i></p>		
D0202	Exploitation des résultats de ce contrôle interne	A - Conforme
<p><i>Pas de problème particulier signalé.</i></p>		
E	Enregistrements, agréments, autorisations	Sans objet
<p><i>Pas d'abattage rituel.</i></p>		
E01	Autorisation de déroger à l'obligation d'étourdissement avant abattage	Sans objet
<p><i>Pas d'abattage rituel.</i></p>		

F	Plan de maîtrise sanitaire	C - Non conformité moyenne
	<i>Le PMS ne précise pas le nombre maximal d'animaux abattables par jour et par chaîne ainsi que la capacité de chaque emplacement d'hébergement. Cela est également valable pour les différents moyens d'immobilisation et d'étourdissement utilisés par l'abattoir selon les espèces et le poids des animaux abattus.</i>	
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	C - Non conformité moyenne
	<i>Le PMS ne précise pas le nombre maximal d'animaux abattables par jour et par chaîne ainsi que la capacité de chaque emplacement d'hébergement. Cela est également valable pour les différents moyens d'immobilisation et d'étourdissement utilisés par l'abattoir selon les espèces et le poids des animaux abattus.</i>	
F02	Plan de formation du personnel	A - Conforme
	<i>Plan de formation 2016 à vérifier lors d'une prochaine inspection. Les certificats de compétence sont à jour.</i>	
F0201	Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA	Pas observé
	<i>Plan de formation 2016 à vérifier lors d'une prochaine inspection.</i>	
F0202	Certificats de compétence opérateur/RPA	A - Conforme
	<i>Les certificats de compétence sont à jour. Un opérateur bénéficie d'un certificat temporaire valable jusqu'au 11 juin (formation prévue fin avril).</i>	
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	C - Non conformité moyenne
	<i>Les MON ont été rédigés en 2015. Le constat établi lors de l'inspection documentaire du 26 juin 2015 reste valable, aucune mise à jour n'ayant été apportée depuis cette date : les fiches ne sont pas adaptées aux spécificités de l'abattoir (qui fait quoi, quand, où, comment) et ne sont pas été rédigés par espèce.</i>	
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	C - Non conformité moyenne
	<i>Les MON ont été rédigés en 2015. Le constat établi lors de l'inspection documentaire du 26 juin 2015 reste valable, aucune mise à jour n'ayant été apportée depuis cette date : les fiches ne sont pas adaptées aux spécificités de l'abattoir (qui fait quoi, quand, où, comment) et ne sont pas été rédigés par espèce.</i>	
G02	MON relatif aux manipulations	C - Non conformité moyenne
	<i>Les MON ont été rédigés en 2015. Le constat établi lors de l'inspection documentaire du 26 juin 2015 reste valable, aucune mise à jour n'ayant été apportée depuis cette date : les fiches ne sont pas adaptées aux spécificités de l'abattoir (qui fait quoi, quand, où, comment) et ne sont pas été rédigés par espèce.</i>	
G03	MON relatif à l'immobilisation	C - Non conformité moyenne
	<i>Les MON ont été rédigés en 2015. Le constat établi lors de l'inspection documentaire du 26 juin 2015 reste valable, aucune mise à jour n'ayant été apportée depuis cette date : les fiches ne sont pas adaptées aux spécificités de l'abattoir (qui fait quoi, quand, où, comment) et ne sont pas été rédigés par espèce.</i>	
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	C - Non conformité moyenne
	<i>Les MON ont été rédigés en 2015. Le constat établi lors de l'inspection documentaire du 26 juin 2015 reste valable, aucune mise à jour n'ayant été apportée depuis cette date : les fiches ne sont pas adaptées aux spécificités de l'abattoir (qui fait quoi, quand, où, comment) et ne sont pas été rédigés par espèce.</i>	
G05	MON relatif à la mise à mort	C - Non conformité moyenne
	<i>Les MON ont été rédigés en 2015. Le constat établi lors de l'inspection documentaire du 26 juin 2015 reste valable, aucune mise à jour n'ayant été apportée depuis cette date : les fiches ne sont pas adaptées aux spécificités de l'abattoir (qui fait quoi, quand, où, comment) et ne sont pas été rédigés par espèce.</i>	
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	C - Non conformité moyenne
	<i>Les MON ont été rédigés en 2015. Le constat établi lors de l'inspection documentaire du 26 juin 2015 reste valable, aucune mise à jour n'ayant été apportée depuis cette date : les fiches ne sont pas adaptées aux spécificités de l'abattoir (qui fait quoi, quand, où, comment) et ne sont pas été rédigés par espèce.</i>	

Évaluation globale de l'inspection

Évaluation de l'inspection : B - Non conformité mineure

Commentaire : Les MON ne sont pas adaptés aux spécificités de l'abattoir (qui fait quoi, quand, où, comment) et ne sont pas rédigés par espèce (constat récurrent).

Rappel des non-conformités par gravité décroissante

A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	C - Non conformité moyenne
<i>Absence de dispositif pouvant empêcher un animal de s'échapper de l'enceinte de l'abattoir.</i>		
A0101	Quais et zones de réception	C - Non conformité moyenne
<i>Le revêtement de la chaussée autour de la zone de réception est dégradé (présence de végétation par endroit). Absence de dispositif pouvant empêcher un animal de s'échapper de l'enceinte de l'abattoir.</i>		
A0104	Couloirs de circulation et d'amenée au piège	C - Non conformité moyenne
<i>Présence d'un angle droit entre la bouverie et le piège. L'observation de face des animaux dans le cadre du contrôle de l'identification par exemple est impossible.</i>		
B	Équipements	C - Non conformité moyenne
<i>Les modes d'emploi, le registre des opérations d'entretien et de maintenance seront contrôlés lors de la prochaine inspection. Le piège a été aménagé pour réduire la longueur du piège lors de l'assomage des veaux. Par contre, la largeur est toujours trop grande et les veaux se retournent dans le piège.</i>		
B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée	C - Non conformité moyenne
<i>Le registre des opérations d'entretien et de maintenance seront contrôlés lors de la prochaine inspection. Le piège a été aménagé pour réduire la longueur du piège lors de l'assomage des veaux. Par contre, la largeur est toujours trop grande et les veaux se retournent dans le piège.</i>		
B05	Matériels d'immobilisation	C - Non conformité moyenne
<i>Les modes d'emploi, le registre des opérations d'entretien et de maintenance seront contrôlés lors de la prochaine inspection. Le piège a été aménagé pour réduire la longueur du piège lors de l'assomage des veaux. La largeur est toujours trop grande et les veaux se retournent. Installation d'un bandeau en caoutchouc en bas de la paroi latérale du piège côté évacuation afin de masquer le jour. Installation d'un bandeau caoutchouc en bas de la porte guillotine. Depuis qu'une bavette plastique a été installée latéralement, le piège est plus difficilement nettoyable en cours de tuerie et on observe une stagnation de sang sur le sol du piège.</i>		
D0102	Immobilisation	C - Non conformité moyenne
<i>Conforme pour les gros bovins. Non conforme pour les veaux : ils se retournent à la fois dans le couloir d'amenée et dans le piège. Toutefois, l'utilisation de la nouvelle porte latérale diminuant la longueur du piège permet d'éviter les va et vient de l'animal dans le piège.</i>		
F	Plan de maîtrise sanitaire	C - Non conformité moyenne
<i>Le PMS ne précise pas le nombre maximal d'animaux abattables par jour et par chaîne ainsi que la capacité de chaque emplacement d'hébergement. Cela est également valable pour les différents moyens d'immobilisation et d'étourdissement utilisés par l'abattoir selon les espèces et le poids des animaux abattus.</i>		
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	C - Non conformité moyenne

Le PMS ne précise pas le nombre maximal d'animaux abattables par jour et par chaîne ainsi que la capacité de chaque emplacement d'hébergement. Cela est également valable pour les différents moyens d'immobilisation et d'étourdissement utilisés par l'abattoir selon les espèces et le poids des animaux abattus.

G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	C - Non conformité moyenne
	<i>Les MON ont été rédigés en 2015. Le constat établi lors de l'inspection documentaire du 26 juin 2015 reste valable, aucune mise à jour n'ayant été apportée depuis cette date : les fiches ne sont pas adaptées aux spécificités de l'abattoir (qui fait quoi, quand, où, comment) et ne sont pas été rédigés par espèce.</i>	
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	C - Non conformité moyenne
	<i>Les MON ont été rédigés en 2015. Le constat établi lors de l'inspection documentaire du 26 juin 2015 reste valable, aucune mise à jour n'ayant été apportée depuis cette date : les fiches ne sont pas adaptées aux spécificités de l'abattoir (qui fait quoi, quand, où, comment) et ne sont pas été rédigés par espèce.</i>	
G02	MON relatif aux manipulations	C - Non conformité moyenne
	<i>Les MON ont été rédigés en 2015. Le constat établi lors de l'inspection documentaire du 26 juin 2015 reste valable, aucune mise à jour n'ayant été apportée depuis cette date : les fiches ne sont pas adaptées aux spécificités de l'abattoir (qui fait quoi, quand, où, comment) et ne sont pas été rédigés par espèce.</i>	
G03	MON relatif à l'immobilisation	C - Non conformité moyenne
	<i>Les MON ont été rédigés en 2015. Le constat établi lors de l'inspection documentaire du 26 juin 2015 reste valable, aucune mise à jour n'ayant été apportée depuis cette date : les fiches ne sont pas adaptées aux spécificités de l'abattoir (qui fait quoi, quand, où, comment) et ne sont pas été rédigés par espèce.</i>	
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	C - Non conformité moyenne
	<i>Les MON ont été rédigés en 2015. Le constat établi lors de l'inspection documentaire du 26 juin 2015 reste valable, aucune mise à jour n'ayant été apportée depuis cette date : les fiches ne sont pas adaptées aux spécificités de l'abattoir (qui fait quoi, quand, où, comment) et ne sont pas été rédigés par espèce.</i>	
G05	MON relatif à la mise à mort	C - Non conformité moyenne
	<i>Les MON ont été rédigés en 2015. Le constat établi lors de l'inspection documentaire du 26 juin 2015 reste valable, aucune mise à jour n'ayant été apportée depuis cette date : les fiches ne sont pas adaptées aux spécificités de l'abattoir (qui fait quoi, quand, où, comment) et ne sont pas été rédigés par espèce.</i>	
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	C - Non conformité moyenne
	<i>Les MON ont été rédigés en 2015. Le constat établi lors de l'inspection documentaire du 26 juin 2015 reste valable, aucune mise à jour n'ayant été apportée depuis cette date : les fiches ne sont pas adaptées aux spécificités de l'abattoir (qui fait quoi, quand, où, comment) et ne sont pas rédigés par espèce.</i>	
A	Locaux	B - Non conformité mineure
	<i>Absence de dispositif pouvant empêcher un animal de s'échapper de l'enceinte de l'abattoir. Une case destinée aux animaux à contraintes spécifiques est en cours d'aménagement pour les animaux de petit gabarit depuis plus de 6 mois.</i>	
A0102	Logements des animaux tout venant	B - Non conformité mineure
	<i>Une case présente un paillage très souillé et humide. L'eau de certains abreuvoirs est sale. Présence de nombreuses toiles d'araignée en partie haute. Les bâches plastifiées servant à isoler des courants d'air sont très sales.</i>	
A0103	Logements pour animaux à contraintes spécifiques	B - Non conformité mineure
	<i>Une case spécifique est réservée aux animaux de gros gabarit et aux animaux dangereux. Une case est en cours d'aménagement pour les animaux de petit gabarit depuis plus de 6 mois.</i>	
D	Fonctionnement	B - Non conformité mineure
	<i>Non conformité pour les veaux : ils se retournent à la fois dans le couloir d'amenée et dans le piège.</i>	
D01	Comportement du personnel et application des MON	B - Non conformité

Non conformité pour les veaux : ils se retournent à la fois dans le couloir d'amenée et dans le piège.

Signature

Inspecteur(s)

:

Le 23/05/2016